

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 24 (1916)
Heft: 4

Artikel: La protection des monuments historiques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prises de 24 a 24 heures & vous attendres au premier renouvellem^t de Lune pour les 3 autres prises & pour les 3 der-
nieres demême, en vous abstenant pendant Sisc semaines
de tous ce qu'il y a de glutineux, comme têtes pieds et En-
traillles d'animaux, Poix fèves, Lentilles, racines quelcon-
ques, poivre sel Epices viande noire, vin, caffè et autres
Liqueurs chaudes, et de la Copulation Charnelle

LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

De même qu'une loi de sage prévoyance, due à Marc Ruchet, a empêché la destruction des monuments et objets historiques, il serait désirable que des mesures législatives prévinsent la dispersion et la destruction des documents intéressants, précieux souvenirs que renferment les archives communales et qui, dans nombre de communes, sont non seulement dans un inexprimable désordre, mais menacés de disparaître ou d'être anéantis ; telle est la thèse qu'à développée, d'une façon captivante, dans une conférence faite à Ste-Croix, sous les auspices de la la Société de développement, un enfant de la contrée, établi à Genève, M. F.-Raoul Campiche, qui s'est fait une réputation méritée comme archiviste et qui a déjà classé avec méthode les archives de plusieurs communes vau-
doises, celles de Lignerolle, en particulier.

La conservation et l'entretien des archives communales ont été pendant longtemps et sont encore, en trop d'endroits, complètement négligés. On n'a, pour elles, aucun soin. Aucune précaution n'est prise pour les protéger. Des incendies en ont consumé de fort importantes et du plus vif intérêt. Souvent des personnes ont détruit des documents précieux que, dans leur ignorance, elles jugeaient sans valeur. M. Campiche désirerait qu'à l'exemple de la France, la Suisse, ou tout au moins le Canton de Vaud, étendît aux archives la loi sur les monuments historiques, de façon à empêcher d'irréparables destructions. Les documents anciens, timbrés et classés, seraient conservés dans des locaux spéciaux. Quel député en prendra l'initiative ? En attendant, que personne ne détruise plus les écrits anciens, qu'on ne voie plus les mères de famille se servir de vieux parchemins pour recouvrir leurs pots de confitures, pour « fourrer » les livres d'école de leur progéniture !

A Ste-Croix, les archives, classées avec soin, par séries, sont installées dans le nouveau Collège.